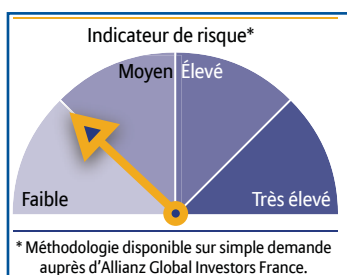


## Fiche produit

# Allianz Multi Horizon Court Terme

Gestion  
diversifiée  
Multigestion



### Pour diversifier vos investissements avec un risque modéré

Allianz Multi Horizon Court Terme est un Fonds Commun de Placement dont l'objectif de gestion est d'effectuer une répartition des

investissements sur la durée de placement recommandée, en privilégiant les marchés de taux par rapport aux marchés des actions.

### L'univers d'investissement

Allianz Multi Horizon Court Terme est majoritairement composé d'OPCVM monétaires et obligataires complétés, dans une moindre mesure, par une diversification gérée activement en OPCVM actions. L'allocation stratégique de référence du FCP est de 95 % en taux (dont 65 % de produits monétaires) et de 5 % en actions.

Allianz Multi Horizon Court Terme donne la priorité aux investissements en valeurs de la zone Euro. Le fonds pourra également, en diversification, être exposé sur des obligations indexées sur l'inflation ainsi que sur des obligations d'émetteurs privés, y compris, à titre accessoire, sur des obligations à haut rendement (high yield) et sur les obligations convertibles.

### Le processus de gestion

Allianz Multi Horizon Court Terme est géré activement selon le processus de sélection de fonds d'Allianz Global Investors. Le processus de gestion repose sur deux sources de valeur ajoutée : l'allocation tactique et la sélection d'OPCVM.

#### L'allocation tactique

L'analyse des fondamentaux économiques permet l'élaboration d'un scénario central mensuel qui sert de base à la stratégie d'allocation. A l'origine, la structure du portefeuille est définie. Par la suite la ges-

tion prend des décisions d'investissement afin de faire évoluer la structure initiale du portefeuille en fonction de l'évolution des marchés et des convictions d'Allianz Global Investors.

### Une gestion en fonds de fonds...

#### ... enrichie par la multigestion.

Allianz Multi Horizon Court Terme est un fonds de fonds (il investit directement dans d'autres OPCVM). Le FCP fait appel aux meilleures expertises du marché, qu'elles soient internes ou externes au Groupe Allianz.

La multigestion consiste à sélectionner des gestionnaires ayant chacun un domaine d'expertise spécifique, qui montrent leur capacité à générer une sur performance de manière récurrente. A travers une sélection d'OPCVM, Allianz Multi Horizon Court Terme bénéficie de l'accès à des styles ou des thèmes de gestion complémentaires et très différents.

La sélection rigoureuse des OPCVM externes au Groupe se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi.

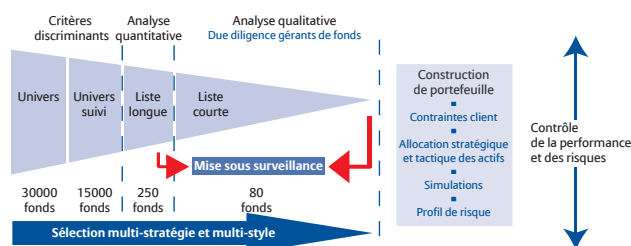
Les meilleurs fonds sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Plus de 15 000 OPCVM sont étudiés par l'équipe de multigestion d'Allianz Global Investors à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).

### Un contrôle des risques rigoureux

Le contrôle des risques et la gestion veillent quotidiennement au respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles imposées.

### Le processus de multigestion Processus de sélection de fonds et construction de portefeuille



### Atouts du FCP

- Un OPCVM géré activement investi principalement sur les marchés de taux.
- Un accès aux meilleures expertises du marché avec le recours à la multigestion.
- Une expertise en allocation reconnue d'Allianz Global Investors et un processus structuré et efficient en multigestion.

### Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux - Risque lié à la gestion discrétionnaire - Risque de crédit - Risque de change - Impact des produits dérivés.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

**Forme juridique** : FCP de droit français

**Classification AMF** : diversifié

**Date d'agrément AMF** : 19 octobre 2001

**Code ISIN** : FR0000979338

**Durée de placement recommandée** : jusqu'à l'horizon

**Frais de gestion directs** : 0,50 % TTC maximum de l'actif net

**Frais de gestion indirects** : 0,90 % TTC maximum de l'actif net.

**Durée minimale de placement recommandée** : 3 ans

**Commission de souscription maximale** : 3,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

**Commission de rachat maximale** : néant

**Conditions de souscription/rachat** : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de part.

**Valorisation** : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

**Valeur liquidative d'origine** : 100 euros

**Libellé de la devise** : euro

**Affectation des résultats** : capitalisation

**Dépositaire** : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

**Adresse de la Société de Gestion** :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Multi Horizon Court Terme est un fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises & agréé par l'autorité de tutelle (AMF). Ce document a été préparé par Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Document non contractuel.